



Rupture de contrat militaire

Par **Chanteiro**, le **09/11/2018 à 18:47**

Bonjour,
Je suis actuellement militaire au sein de l'armée de l'air depuis bientôt 2 ans il me reste 3 ans de contrat je souhaiterais quitter l'institution comment pourrais-je faire.
Peut-on quitter l'institution du jour au lendemain.
Merci d'avance.

Par **morobar**, le **09/11/2018 à 18:52**

Bonjour,
Non
Il faut démissionner et contacter son chef de corps pour ce faire.
Attention il peut exister un dédit formation en terme de durée d'engagement.
Ne pas suivre la procédure c'est désertier avec ce que cela implique, risque de prison, perte des droits civiques, perte des droits d'accès à la fonction publique...